

## DÉCISION DU MAIRE

### RÉUNION TEAM JACQUES MINARD SALLE D'ARMES LE VENDREDI 10 AVRIL 2026

Le **Maire** de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques  
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Denis CORDIER représentant de l'Association Team Jacques Minard, à utiliser la salle d'Armes « salle bleue » le vendredi 10 avril 2026 en vue d'accueillir : une réunion plénière,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes, située 4 Place du Général de Gaulle

Le **Maire** décide de signer avec l'Association TEAM JACQUES MINARD, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle bleue »,  
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 22 avril 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

